

DÉPARTEMENT DE L'OISE
SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à la révision de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'identifiant national «BSS000JUXC» situé sur la commune d'Esches, à l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de sa distribution et son utilisation pour la consommation humaine, et enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes et concernés par les périmètres précités

À la suite de la demande de révision des périmètres de protection du captage d'esches formulée par le comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, Madame la Préfète de l'Oise a prescrit, par arrêté du 18 avril 2024, l'ouverture, du 3 juin au 3 juillet 2024 inclus d'une enquête publique conjointe portant sur :

- La déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage BSS000JUXC situé à Esches ;
- L'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes et concernés par les périmètres ;
- L'autorisation environnementale au titre des articles I181-1 à I181-4 du code de l'environnement.

M. Philippe RALUY, directeur général adjoint de la DDE en retraite, est nommé commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête, incluant une étude d'impact, et les registres d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire seront déposés au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et en mairie d'Esches pendant la durée de l'enquête du 3 juin au 3 juillet 2024 inclus, soit 31 jours, et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera également accessible sur le site de la Communauté de Communes des Sablons (<https://cc-sablons.com/>).

Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de consulter le dossier d'enquête dématérialisé au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au 2 rue de Méru 60 175 VILLENEUVE-LES-SABLONS du lundi au jeudi 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00 et le vendredi 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons.

Celles-ci pourront également être transmises :

- Par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5361>
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5361@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

- Le lundi 3 juin 2024 de 14h00 à 17h00 au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au 2 rue de Méru 60 175 VILLENEUVE-LES-SABLONS
- Le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Esches
- Le mercredi 3 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Esches

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction du dossier sont :

- Une déclaration d'utilité publique, prise le cas échéant par arrêté préfectoral ;
- Une autorisation environnementale, également prise par arrêté préfectoral.